

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 10 juillet 2017

Établissements sanitaires et médico-sociaux : la dynamique de développement durable confortée

Vendredi 21 avril dernier, **Christine GARDEL**, Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie et **Fabrice LEGENTIL**, Directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Normandie ont renouvelé l'engagement de leurs agences à travailler ensemble sur des sujets relatifs au développement durable et à la santé-environnement au travers d'un accord cadre de partenariat.

Le précédent accord cadre avait déjà permis :

- **l'organisation de formations pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux** sur les diverses thématiques relatives au développement durable, en collaboration avec les fédérations hospitalières et les OPCA,
- **la réalisation d'une opération groupée de diagnostics énergétiques**, coordonnée par le centre hospitalier de Bayeux, sur 14 établissements et plus de 400 000 m² de bâtiments dans les secteurs sanitaire et médico-social,
- **la mise en réseau** d'acteurs, notamment des responsables techniques d'établissements hospitaliers,
- **l'organisation de journées techniques sur des sujets ciblés** (ex. gaspillage alimentaire, déchets, démarches de développement durable).

Par ailleurs de nombreuses initiatives ont été menées par des établissements de santé de la région quelque-soit leurs statuts et leurs dimensions.

Le nouvel accord fixe des objectifs et axes de travail, et cible toujours les établissements sanitaires et médico-sociaux.

L'objectif est de travailler ensemble sur les leviers qui permettront d'amener les **établissements sanitaires et médico-sociaux** à s'engager dans des **démarches de développement durable** et de façon plus précise sur les sujets suivants :

CONTACTS PRESSE

ARS de Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62, ars-normandie-communication@ars.sante.fr

ADEME

Eric Talbot, attaché de presse, M. 06 07 45 90 37, talbotattachepresse@orange.fr

- **la réduction des consommations d'énergie** (par la réalisation de diagnostics énergétiques et la mise en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie qui ont un temps de retour sur investissement de moins de trois ans) et la **diminution des émissions de gaz à effet de serre**,
- **la rénovation performante des bâtiments existants** et l'adaptation aux changements climatiques des constructions neuves, tout en maintenant un haut niveau de sécurité environnementale (qualité de l'air, qualité de l'eau distribuée, hygiène),
- **le développement des achats responsables** dans le volume d'achat global des établissements,
- **la réduction du gaspillage alimentaire** en restauration hospitalière.

S'agissant des **collectivités territoriales**, l'ARS et l'ADEME poursuivent des objectifs communs dans les domaines suivants :

- **l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur** (qui est un enjeu important du Plan Régional Santé Environnement en cours d'élaboration),
- **l'intégration des enjeux de santé dans les démarches de planification urbaine, et de construction et rénovation de bâtiments.**

Les moyens proposés pour parvenir à ces objectifs sont principalement :

- la formation et la sensibilisation des professionnels,
- le suivi des actions mises en œuvre par les établissements qui se sont engagés dans des démarches groupées de diagnostic énergétique ou de management de l'énergie,
- l'échange de bonnes pratiques au sein des réseaux existants : PHARE (Programme hospitalier des achats responsables), RANCOPER (Réseau des acteurs normands pour la commande éco-responsable), REGAL (Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire),
- l'élaboration de recommandations techniques partagées ARS/ADEME,
- l'incitation à la mise en œuvre d'opérations groupées, notamment dans le domaine de l'énergie (diagnostics énergétiques, système de management de l'énergie ou des déchets...).

Pour en savoir plus :

- [site internet de l'ARS de Normandie](#)
- [site internet de l'ADEME](#)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.